

PRISE DE POSITION

Alphons Egli pour une aide de l'Etat à la culture

Ermatingen, 10 (ATS). – Le conseiller fédéral Alphons Egli, chef du Département fédéral de l'intérieur, est favorable à l'insertion d'un article sur la culture dans la Constitution fédérale. Il a fait cette déclaration, lundi, au centre de formation de l'Union de Banques Suisses du Wolfsberg, à Ermatingen (TG).

M. Alphons Egli a approuvé, à la même occasion, le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative sur la culture en estimant qu'il tient mieux compte de la position des cantons et des communes dans l'aide à la culture et qu'il donne à l'Etat une fonction complémentaire. Le Conseil fédéral, a-t-il encore déclaré, veut examiner la possibilité d'inciter les particuliers à aider la culture grâce à des mesures fiscales.

Un remède

Le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative sur la culture ne donne pas à l'Etat des compétences qui sont actuellement du ressort des cantons et des communes. Simultanément, il réserve à la Confédération des tâches qui ne peuvent être assumées que par elle. Ainsi, la Constitution ne fait pas mention de la Bibliothèque nationale et du Musée national suisse, une situation juridique peu satisfaisante. On ne peut y remédier qu'en inscrivant une disposition nouvelle dans la charte fondamentale.

L'affaire du citoyen

M. Egli a encore insisté sur le fait que la culture dépendait de l'aide de l'Etat. Il faut mieux tenir compte de la dimension culturelle dans toutes les décisions politiques. Plus encore que celle de l'Etat, la culture est l'affaire du citoyen. Il est nécessaire de créer un climat qui fasse que tout un chacun considère la culture comme son bien. M. Egli a enfin insisté sur les prestations de nombreuses entreprises en faveur de la culture.

TRIBUNE LIBRE

Les articles placés sous cette rubrique n'engagent pas la responsabilité de la rédaction

Réflexions autour d'un concours

La commune de Martigny a mis au concours d'architecture public le projet pour la construction de dépôts et garages, pour les besoins des services techniques et industriels, sur un terrain acquis, à l'extrémité est de la zone industrielle, côté Charat.

Elle doit être félicitée d'avoir renoué, après tant d'années, avec la voie du concours, pour la construction de ses bâtiments publics.

Le jury, administration communale en tête, a couronné le premier prix en lui attribuant le mandat d'exécution. Au cours d'une cérémonie, toute simple mais chaleureuse, qui a eu lieu jeudi passé à l'Hôtel de Ville, le président du jury a exposé et développé les rai-

sons des choix dans le classement des projets, et a remis les prix aux divers auteurs des projets primés.

Le premier prix est un très beau projet qui présente d'intéressantes recherches et d'ingénieuses solutions architecturales. En forme de U, les bâtiments encadrent, sur trois côtés, une cour commune exigüe, place servant de liaison aux multiples services, dépôt de matériel et aire de circulation pour les cinquante grands véhicules appelés à manœuvrer en même temps.

Sa qualité principale, retenue et abondamment commentée par son auteur, est la profusion de lumière naturelle (sic...) diffusée par un réseau dense de lanterneaux, qui ont conditionné la structure générale des bâtiments.

Il semble que le jury ait été séduit par la valeur architecturale pure, de mise pour un édifice public, religieux ou civil, tel qu'église, école, hôpital, Hôtel de Ville, tribunal, piscine ou patinoire et, qu'il se soit inconsciemment éloigné du caractère primordial d'utilité demandé à des dépôts-garages.

Mais... mais il y a une surprise de taille. Le premier prix représente un cube à construire de 21% supérieur à celui d'un autre projet primé. Cette différence chiffrée donne:

Premier prix: m³ 45057 à 290 francs le m³, 13 066 000 francs; autre m³: 37280 – 30% degré inférieur de difficulté, 7 566 000 francs, soit une différence de coût, au sta-

de du projet de 5 500 000 francs.

La commune a-t-elle les moyens de s'offrir un tel caprice? ou, en a-t-elle le droit? Au nom de quelle règle peut-elle charger les contribuables d'un tel fardeau? Mis à part le capital investi, il y a lieu de relever, que chaque année, elle devra inscrire aux dépenses un surplus de 500 000 francs pour le service de la dette (9% intérêts et amortissements). Au secteur privé, il ne viendrait pas à l'esprit, qu'il soit possible de charger délibérément le budget pour se faire plaisir.

La voie du concours est un enrichissement intellectuel, les différents projets, quatorze en tout, en sont la démonstration éclatante. Un regret, cependant, que la majorité de ceux-ci aient choisi comme critères: esthétique pure, monumentalisme, prétention, emphase (parmi les adjectifs du jury lors des commentaires), critères qui ne sont pas de mise pour les modestes dépôts prévus au programme imposé.

D'autres exemples récents, de constructions publiques, ont montré de façon payante, que la satisfaction dans l'utilisation de certains locaux peut aussi être obtenue à moindre frais, en remettant les pieds sur terre.

Il sera intéressant, en cette fin d'année, d'observer les réactions du public, vis-à-vis du choix communal.

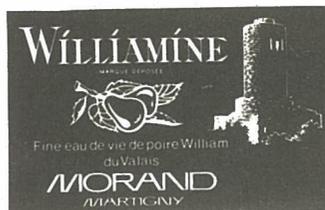
Bernard Damay

Saint-Maurice

Thé-vente missionnaire

Le traditionnel thé-vente missionnaire de Saint-Maurice se déroulera le dimanche 25 novembre, dès 14 heures, à la cure de la paroisse.

Les responsables invitent d'ores et déjà les paroissiennes et les paroissiens à confectionner gâteaux et biscuits qu'ils voudront bien apporter à la cure.



Sierre, Noble Contrée

Chippis: sapins de Noël

La Municipalité de Chippis organise, à nouveau cette année, une vente de sapins de Noël.

Les intéressés sont priés de s'inscrire, jusqu'au vendredi 7 décembre 1984 au plus tard, au secrétariat communal, où ils pour-

ront obtenir tous les renseignements nécessaires.

Passé ce délai, il ne nous sera plus possible de prendre en considération d'éventuelles commandes.

L'Administration communale